

SOMMAIRE

Economie et politique
Agricoles 1

Economie et
politique du
développement 3

Conservation de la
nature et ressources
foncières 5

Ressources
énergétiques et leur
gestion 11

Ressources en eau et
leur gestion11

E - Economie agricole, développement et sociologie rurale

E10. Economie et politique agricoles

14451 - Etude de faisabilité du projet d'amélioration de la productivité agricole dans le bassin du fleuve Sénégal : rapport de mission : Dakar, Sénégal. - 2021.
- 13 p. - OMVS, Bangoura A.K., Gning A.,

Résumé : Dans le cadre de la mise en œuvre du PARACI, une mission multidisciplinaire s'est rendue dans les quatre pays membres de l'OMVS (Guinée, Mali, Mauritanie et Sénégal) pour appuyer l'équipe du consultant chargé de l'étude de faisabilité du projet d'Amélioration de la productivité Agricole dans le Bassin du Fleuve Sénégal avec une approche multisectorielle (Eau, Agriculture, Energie et Environnement). L'objet de cette mission est de rencontrer les principaux services en charge de l'agriculture irriguée afin d'identifier les projets prioritaires des Etats ayant des objectifs en rapport avec la productivité agricole et dont les études sont disponibles. A l'issue des rencontres effectuées dans les états avec les différents acteurs du secteur de l'agriculture irriguée, force est de constater un grand atout favorable au développement des activités agricoles avec un réel engouement chez les femmes et les jeunes cibles de ce futur projet. Environ une superficie de 3 24,3 ha a été identifiée, ce qui dénote une importance capitale de la contribution du projet dans l'amélioration des revenus et de conditions de vie des populations locales en favorisant le passage d'une agriculture de subsistance à travers la réalisation d'aménagements hydro-agricoles avec maîtrise totale d'eau et l'utilisation des énergies renouvelables ; le désenclavement des zones de production; la mise en valeur des terres; et le renforcement des capacités des producteurs. Cette étude de faisabilité est financée par l'Union Européenne à travers le Centre Commun de Recherche (CCR),

Pour plus de détails, cliquez ici - <https://cda-omvs.org/14451/>

14449 - 1970s drought state crisis and opportunities for transnational river development in the Senegal basin = Sécheresse des années 1970, crise de l'État et opportunités d'aménagement fluvial transnational développement du fleuve transnational dans le bassin du Sénégal. - Cambridge, USA. - December 2021.
- 27 p. tabl., fig., bibl. - Cambridge University Press. - Wall R.

Résumé : Au début des années 1970, le Sahel a été touché par une sécheresse historique. Les recherches se sont jusqu'alors concentrées sur l'affaiblissement des États de l'Afrique de l'Ouest résultant de cette sécheresse. Cette sécheresse a cependant été l'occasion pour une organisation fluviale transnationale (l'OMVS)

d'obtenir un financement pour un programme de développement intégré dans le bassin versant du fleuve Sénégal. Rebecca Wall montre à travers cet article comment l'O.M.V.S. a su saisir l'inquiétude de la communauté internationale quant à la famine pour obtenir ce financement. Par ailleurs, elle utilise des outils numériques d'analyse de texte pour mettre en lumière la mutation des priorités institutionnelles vers l'agriculture. En alliant analyse approfondie des sources et méthodes numériques, notre article retrace l'opportunité que la famine a représenté pour une organisation transnationale donnée, invitant à porter un autre regard sur l'impact de cet événement historique sur les capacités d'actions politiques en Afrique de l'ouest. (*Résumé d'auteur*)

Pour plus de détails, cliquez ici - <https://cda-omvs.org/14449/>

14447 - PAFISEM - Projet d'Appui à la filière semencière dans le bassin fleuve Sénégal : Prodoc + programme 2021 - 2022. : Dakar, Sénégal. - 34 p. tabl. ill. . - OMVS, Agenzia Italiana per la Cooperazione Allo Sviluppo

Résumé : En 2003, le Haut-commissariat de l'OMVS a été instruit par les trois Etats membres de l'organisation d'alors (Mali, Mauritanie et Sénégal), de mettre en place un Programme Régional de Développement Agricole à long terme dans la Vallée du fleuve Sénégal dans le but de contribuer à la sécurité alimentaire et au développement rural de la population du bassin du fleuve Sénégal par le soutien et le renforcement des chaînes locales d'approvisionnement en semences. Le Plan d'Action Régional pour l'Amélioration des Cultures Irriguées dans le bassin du fleuve Sénégal (PARACI), étendu à la Guinée en 2010, a été réalisé grâce à l'assistance de la FAO. La mise en œuvre de ce plan de 2010 a connu des difficultés liées principalement au manque de financement. C'est ainsi que le Haut-Commissariat de l'OMVS avec l'appui financier de l'Agence Française de Développement (AFD) a actualisé le rapport du PARACI de 2010 et le fait valider par les États membres de l'OMVS. Un plan d'action à l'horizon 2025 qui comprend des axes stratégiques déclinés en fiches de projets : 1.) Gouvernance du secteur et soutien à la production de semences de qualité ; 2.) Mesures de soutien à la commercialisation et 3.) Mesures d'accompagnement et de renforcement des capacités des acteurs. A l'issue de la présentation du PARACI aux bailleurs de fonds, la Coopération italienne a marqué son intérêt à l'appui d'une initiative dans le domaine des semences de qualité - Projet d'appui à la Filière Semencière PAFISEM. Le présent rapport a pour objet de présenter au Comité de pilotage du PAFISEM, le projet du programme d'activités annuelles (juillet 2021 à juin 2022) et le projet de budget y afférent.

Pour plus de détails, cliquez ici - <https://cda-omvs.org/14447/>

14444 - Etat des lieux de l'impact socio-économique des stratégies de gestion liées aux plantes envahissantes dans le delta du fleuve Sénégal : cas du typha. - Mémoire de Master en Développement Rural et Coopération (DRC). Université Gaston Berger de Saint-Louis : Saint Louis, Sénégal. - 2021. - 55p., tabl., ill., graph., photos - Diagne M. ; Université Gaston Berger - UGB

Résumé : La présence du typha dans les zones agro-écologiques du delta constitue une véritable menace au vu des conséquences néfastes qu'elle crée. Les techniques de lutte focalisées jusque-là sur l'option d'éradication ont échoué compte tenu des méthodes d'approche souvent inappropriées. La présente étude, tente de sérier l'impact socio-économique des stratégies de gestion du typha dans le delta du fleuve Sénégal. Elle met également en exergue le changement de perception qui s'opère progressivement dans une perspective de transformer les menaces que constitue cette plante envahissante en opportunités d'affaires. Cette étude essaie de faire une évaluation des incidences du typha sur les revenus des populations en mettant en exergue les options de valorisation utilisées. La méthodologie utilisée va reposer sur la collecte de données sur le terrain, leurs traitements et analyses.

Les résultats attendus permettront entre autres, de mesurer les incidences de la prolifération du typha et les différentes techniques de valorisation sur les activités des populations et les revenus tirés de cette exploitation. En effet, les méthodes de valorisation expérimentées dans la zone commencent à donner espoir aux populations grâce aux résultats obtenus. Enfin, les succès probants notés avec certains projets pilotes militent à un changement de paradigme. Dans cette perspective, les acteurs se mobilisent pour créer les conditions de financement de cette filière. (*Résumé d'Auteur*)

Pour plus de détails, cliquez ici - <https://cda-omvs.org/14444/>

14431 - Politique hydro-agricole et résilience de l'agriculture familiale : le cas du Delta du fleuve

Sénégal. - Paris, France, Editions de la Sorbonne : 2018. - 28p. ill., cartes, graph. - ISBN : 9791035100964. - Nadège Garambois ; Samir El Ouamari ; Mathilde Fert ; Léa Radzik

Résumé : Emblématiques des grands projets hydrauliques en Afrique de l'Ouest, les aménagements dans le Delta du fleuve Sénégal, accélérés sous l'influence de la profonde sécheresse au Sahel, ont permis de sécuriser la production en basculant d'une agriculture pluviale et de décrue à une agriculture irriguée. Ils ont en revanche conduit à un bouleversement complet des écosystèmes et de l'agriculture du Delta, dans des contextes de politiques agricoles et de modèles de développement très différents des années 1960 à aujourd'hui, qui ont continuellement mis à l'épreuve la résilience de l'agriculture familiale de cette région. Demeurent aujourd'hui des insécurités dans l'accès au foncier, au capital et aux marchés pour lesquelles différentes voies d'adaptation peuvent être envisagées, qui permettent d'intégrer la notion de résilience.

Pour plus de détails, cliquez ici - <https://cda-omvs.org/14431/>

E14. Economie et politique du développement

14437 - Etude de faisabilité pour le projet de transport des phosphates de Matam. - Dakar, Sénégal : 2007. - 152p. ill. graph. - Ministère des mines et de l'industrie, USTDA, EESD, DBA

Résumé : Situé sur la rive gauche du fleuve Sénégal au sud-est de la ville de Matam sur une étendue de plus 100km, le Gisement de phosphate de Matam regorge d'un potentiel minéralier s'élevant à 40 millions de tonnes avec une teneur moyenne de 28,7% P₂O₅. En vue d'une exploitation prochaine de ce gisement, le gouvernement du Sénégal cherche par cette étude à identifier les solutions possibles pour le transport du minerai de phosphate et à confirmer le coût de transport vers le marché de l'exportation (à travers le futur port de Bargny) ou vers le marché intérieur (Usine des ICS). A travers plusieurs composantes analysées (la documentation, la réglementation en vigueur, le trafic, l'étude d'impact environnemental et social, les alternatives de financement du projet, etc..), ce rapport final présente les résultats de l'étude. Quatre modes de transport ont pu être étudiés : ferroviaire, routier, fluvial et par minéraloduc. Des variantes multimodales ont été aussi prises en compte.

Pour plus de détails, cliquez ici - <https://cda-omvs.org/14437/>

9 juin 2022 – Célébration de la Journée Internationale des Archives (JIA)

 **NousSommesLesArchives**

14430 - Evaluation économique des services écosystémiques du Lac R'KiZ : Mauritanie. - Nouakchott, Mauritanie. - Juin 2015. - 24p. ill., tabl. - Westland international Africa

Résumé : Les zones humides offrent divers services dont bénéficient les populations. Ils peuvent être des biens intermédiaires qui entrent dans la production d'autres biens et services d'une part, ou encore des biens finaux qui contribuent directement à la satisfaction de la demande des consommateurs. L'évaluation économique des fonctions et services écologiques des écosystèmes naturels permet de montrer à priori que les politiques de préservation de ces écosystèmes sont justifiées. Les services « écosystémiques » d'approvisionnement, de régulation, et d'auto entretien génèrent ainsi de la valeur non nulle, bien qu'ils ne transitent pas par un marché organisé. La connaissance des schémas de valorisation de ces services par les populations pourrait d'une part révéler leur poids économique en tant que support indispensable à toute activité, d'autre part offrir une base formelle et empirique de définition de politique de gestion durable de l'écosystème. Le lac R'kiz, situé au sud-Est de la Mauritanie dans la région de Trarza, est une zone humide en milieu aride caractéristique du milieu sahélo-saharienne. Il s'agit ainsi d'un écosystème relativement fragile, bien que remplissant diverses fonctions habituellement associées à une zone humide, en particulier les services d'approvisionnement et les services culturels. Le présent travail se propose de déterminer la valeur économique de ces différents services, à partir de la méthode des prix de marché et de l'évaluation contingente.

Pour plus de détails, cliquez ici - <https://cda-omvs.org/14430/>

14377 - Proposition de montage financier et de détermination du coût de revient financier borne centrale de Gouina : Rapport définitif. – Bamako, Mali : 2010. – 73 p., tabl. - SOGEM

Résumé : Le fleuve Sénégal représente un important potentiel hydroélectrique évalué à 8630 MW dont seulement 5,33% sont exploités (en 2013) à Manantali. Cette première centrale située à Manantali a été mise en service en 2002, desservant le Mali, la Mauritanie et le Sénégal par une ligne d'interconnexion 225 KV de 1683 KM dont l'exploitation est confiée à un opérateur privé, EEM. Le développement de ce potentiel représente un enjeu majeur pour les pays de l'OMVS en leur permettant de réduire leur dépendance aux cours des produits pétroliers, de maîtriser les tarifs et de sécuriser l'alimentation des réseaux et améliorer la qualité de service par la mise en commun de réserves et de secours mutuels. C'est ainsi que, afin de répondre à l'augmentation rapide de la demande en énergie et en puissance, l'OMVS a lancé ces dernières années une deuxième génération de projets hydroélectriques avec une première tranche de 2 aménagements situés en aval de Manantali et raccordé au réseau interconnecté (Félou et Gouina avec respectivement une capacité de 60 et 140 MW. Le Projet de Gouina a pour objectif de renforcer l'exploitation du potentiel hydroélectrique du fleuve pour alimenter le réseau interconnecté des pays de l'OMVS.

Pour plus de détails, cliquez ici - <https://cda-omvs.org/14377/>

14429 - Etude d'achèvement du cadre juridique, légal, réglementaire et tarifaire de la SOGED Etude du cadre tarifaire - Rapport Final. – Paris : France, 2019. – 208 p., tableau, graphiques . - Coyne et Bellier, Tractebel Ing

Résumé : L'objectif général de l'étude présentée dans ce rapport est de définir le niveau tarifaire adéquat permettant à la SOGED de garantir un équilibre financier du service. L'étude du niveau

tarifaire vise une couverture de l'ensemble des charges de gestion, d'exploitation et de maintenance des ouvrages concédés à la SOGED par le recouvrement d'une redevance auprès des usagers du service lié à leurs prélèvements d'eau. Ce niveau intègre aussi les charges liées à des nouveaux investissements identifiés par la SOGED. Le présent rapport détaille 1) la description des missions de la SOGED et de l'estimation des charges opérationnelles et d'investissement associées ; 2) l'évaluation des volumes prélevés par les usagers et l'évolution attendue de ces prélèvements ; 3) la situation actuelle du recouvrement de la redevance réalisé par la SOGED, assortie des objectifs d'amélioration de la performance de recouvrement dans les années à venir ; 4) la méthodologie retenue pour définir un niveau tarifaire adéquat et son application pour différents scénarii.

Pour plus de détails, cliquez ici - <https://cda-omvs.org/14429/>

P. Ressources naturelles et environnement

P01 - Conservation de la nature et ressources foncières

14442 - Pollution de la Falémé par l'orpillage : ces risques environnementaux qui guettent les populations. - In : *Soleil*, 14/05/2019. - 2p, ill., photos

Résumé : Face au drame environnemental constaté par la Délégation de l'OMVS conduite par Hamed Diane Semega, Haut-Commissaire de l'Organisation, une action commune et urgente des Etats riverains du Sénégal pour sauver cet affluent vital du fleuve Sénégal s'avère nécessaire. La lutte contre l'orpillage clandestin et ses conséquences néfastes sur l'environnement de la Falémé trouve en effet sa réponse dans l'application effective de la Charte des eaux. Adopté le 28 mai 2002 par la Conférence des Chefs d'Etats et de Gouvernements de l'OMVS, ce document fixe un certain nombre de principes et de règles en matière de gestion des ressources en eau et de l'environnement. En effet, la Charte définit les principes et modalités de la répartition des eaux entre les différents secteurs d'utilisation, les modalités d'examen et d'approbation des nouveaux projets utilisateurs des ressources en eau et détermine les règles relatives à la préservation et la protection de l'environnement. Elle donne surtout un cadre légal pour lutter contre les pratiques de gestion de l'eau susceptible de causer un préjudice aux Etats et de renforcer la résilience de l'écosystème du Fleuve Sénégal afin de mieux remplir ses fonctions économiques, sociales et environnementales. Pour apporter une réponse concertée à la pollution de la Falémé par les orpilleurs, l'idée d'une brigade mixte entre forces de sécurité sénégalaises et maliennes a été évoquée par les autorités locales de Kédougou et de Kayes, les deux régions frontalières et riveraines de la Falémé.

Pour plus de détails, cliquez ici - <https://cda-omvs.org/14442/>

14428 - Mission archéologique du Comité national de coordination sur le site du barrage hydroélectrique de Gouina. - Direction Nationale du Patrimoine Culturel : Décembre 2016. - Kayes, Mali. - 17p. ill., photos, tabl. - Ministère de la Culture

Résumé : Dans le cadre de la mise en œuvre du Plan de Gestion Environnemental et Social (PGES) du Projet Hydroélectrique du barrage de Gouina, une équipe composée de la Direction Nationale du Patrimoine Culturel, de la Direction Régionale de la Culture de Kayes et de la Mission Culturelle de Kayes, a effectué en décembre 2016 une mission archéologique sur le site de Gouina. Ce volet recherche archéologique a été retenu conformément aux dispositions du Décret n°08-346/P-RM du 26 juin 2008 relatif à l'étude d'impact environnemental et social et de la Loi 10-061 du 30 décembre 2010 relative à la protection du patrimoine culturel national et ses décrets d'application portant réglementation des fouilles archéologiques. Cette fouille avait pour objectifs 1,) d'inventorier et géo-référencer les éléments

d'intérêt archéologique ; 2.) de faire la situation du patrimoine archéologique existant et faire des propositions pour sa conservation et sa mise en valeur ; 3.) d'identifier et analyser les perturbations que la réalisation du projet pourrait causer à l'héritage culturel dans les zones d'emprise du projet ; 4.) de proposer un plan de gestion des ressources archéologiques et d'atténuation des perturbations. La prospection a été effectuée sur la rive gauche du fleuve Sénégal et a permis d'identifier les sites archéologiques suivants : un site préhistorique remontant au néolithique (il a servi d'atelier de taille d'outils lithiques comme en témoigne l'abondance de matériels lithiques constitués des éclats, des haches polies, des fragments de meules etc.) et des tumulus (au nombre de sept (7) se présentant sous forme de buttes circulaires de dimensions variées, tous recouverts de blocs de dolérite et distants les uns des autres d'environ 30 m). Il est à signaler que quatre (4) tumulus sont situés dans la centrale de concassage et dans l'usine du futur barrage et seront affectés par les travaux. Les trois (3) autres sont en dehors de l'emprise des ouvrages. La mission recommande entre autre de préserver les sites archéologiques inclus dans l'emprise des ouvrages comme la Centrale de concassage des graviers, l'usine, les canaux d'aménée et de rejet afin de permettre à l'équipe d'archéologues d'effectuer les fouilles archéologiques de sauvetage.

Pour plus de détails, cliquez ici - <https://cda-omvs.org/14428/>

14427 - Etude d'impact environnemental et social des travaux de dragage et de déroctage des chenaux d'accès et des aires d'accostage des quais existants du fleuve Sénégal à Rosso en Mauritanie, Podor au Sénégal et Ambidedi au Mali. - : Nouakchott, Mauritanie : 2014. - 8p. ill. photos. - SOGENAV

Résumé : L'OMVS s'attèle présentement, à travers la Société de Gestion et d'Exploitation de la Navigation sur le fleuve Sénégal (SOGENAV), à la mise en œuvre de la première phase du projet Système Intégré de Transport Multimodal (SITRAM) dont la navigation sur le fleuve Sénégal constitue l'épine dorsale. Ce projet comprend la réalisation d'infrastructures portuaires modernes (port fluviomaritime à Saint Louis, port terminus à Ambidedi, Escales portuaires à Rosso-Mauritanie, Richard-Toll, Podor, Matam, Boghé, Kaédi, Bakel et l'aménagement de la voie navigable de Saint Louis à Ambidédi (dragage / déroctage des seuils rocheux et sablonneux, construction d'ouvrages de correction, etc.). La présente étude a pour objet d'étudier l'impact environnemental et social des travaux de dragage et de déroctage des chenaux d'accès et des aires d'accostage et des infrastructures portuaires. Elle s'articule autour de trois principaux points : la présentation de l'état initial de la zone susceptible d'être affectée par les impacts du projet; l'analyse du cadre institutionnel et réglementaire de gestion et de suivi de l'environnement des pays concernés par le projet (Mali, Mauritanie et Sénégal); l'identification des impacts environnementaux et socioéconomiques du projet ; l'élaboration d'un plan de gestion environnemental et social pour atténuer les impacts négatifs et renforcer les effets positifs du projet. Pour plus de détails, cliquez ici - <https://cda-omvs.org/14427/>

14418 - Etude des impacts de l'exploitation artisanale de l'or en République de Guinée (cas de la préfecture de Siguiri). - Québec, Montréal : 2019. - 189p., tabl., graph., ill. cartes, photos - Cissé F.B. Université de Québec Montréal. - *Mémoire en exigence partielle de la Maîtrise en Sciences de l'environnement*

Résumé : L'exploitation minière artisanale ou l'orpaillage traditionnel est une activité qui joue un rôle de premier plan dans les activités socioéconomiques de la Guinée, en particulier dans la région de Siguiri. En 2017, par exemple, la valeur de l'exportation de l'or à l'échelle nationale était estimée à plus de 900 millions de dollars US, soit 25 tonnes d'or contre 17 tonnes pour l'exploitation industrielle et semi-industrielle combinée. Le cadre de vie des communautés locales s'améliore peu à peu, sans compter le fait que de nombreuses infrastructures de base (écoles, centres de santé, lieux de culte) ont été construites grâce aux revenus issus de l'orpaillage traditionnel. Par contre, ce sous -secteur a été laissé

pour compte depuis longtemps à cause d'un manque d'accompagnement de la part du gouvernement, aggravant ainsi les problèmes sociaux et environnementaux causés par les entreprises minières présentes dans la région. Les objectifs principaux sont d'analyser l'impact du cadre réglementaire guinéen sur l'orpaillage artisanal et les impacts environnementaux et sociaux de cet orpaillage dans la région de Siguiri afin de rechercher des solutions plus viables pour le bien commun. Pour cela, il a été mené une analyse empirique en décembre 2017 et janvier 2018 dans la région de Siguiri avec l'ensemble des acteurs concernés par des entrevues individuelles et de groupes. Les résultats principaux sont d'une part, l'efficacité de l'application du droit minier et son ignorance, d'autre part, la forte mortalité en croissance due aux éboulements des forages de mines d'or. De plus, les problèmes de santé sont aussi devenus préoccupants dans la majeure partie des localités, ainsi que le décrochage scolaire. Par ailleurs, d'importantes espèces animales sont en voie de disparition, sans mentionner le tarissement des cours d'eau, la pollution de l'air et la dégradation des terres cultivables.

Pour plus de détails, cliquez ici - <https://cda-omvs.org/14418/>

14416 - Le développement de l'orpaillage, son impact environnemental et sanitaire dans le sud-est du Sénégal : exemple du site aurifère de Bantako. - Liège, Belgique : 2020. 82p. ill. photos graph. tabl. Cartes. - Ndiaye K. Liège Université Science - (*Master de spécialisation en sciences et gestion de l'environnement dans les pays en développement*) - URL : <http://hdl.handle.net/2268.2/10062>

Résumé : L'orpaillage a favorisé le développement de plusieurs villages dans le sud-est du Sénégal qui abrite les principales ressources aurifères du pays. Bantako, fait partie aujourd'hui des principales localités de la région de Kédougou où l'orpaillage est pratiqué avec plus de 2000 orpailleurs à la recherche du métal jaune. Cette activité contribue de manière substantielle à l'économie locale de cette région. Par contre, elle implique l'utilisation de produits chimiques toxiques dont le mercure. Cette étude, menée sur le site de Bantako, a pour but de contribuer à l'amélioration de l'état de connaissance sur les impacts environnementaux de l'orpaillage (en particulier du mercure) et sur les risques sanitaires. La synthèse bibliographique effectuée afin d'évaluer la problématique montre des concentrations de mercure très élevées dans les ressources en eau souterraine et de surface, dans les sédiments et dans les ressources aquatiques (poissons). Les analyses des cheveux effectuées sur les habitants de ce site montrent également des teneurs de mercure importantes. Les enquêtes ont été effectuées afin d'évaluer la perception des orpailleurs sur l'impact du mercure sur l'environnement et sur les risques qu'ils encourent. Il ressort de cette étude que le mercure est effectivement présent sur le site de Bantako, avec 88 % des enquêtés qui affirment son utilisation pour le traitement de l'or, 81 % des enquêtés disent que le mercure peut dégrader la qualité des ressources en eau, 39 % répondent que le mercure affecte le sol et seulement 30 % disent que le mercure a des impacts négatifs sur les ressources aquatiques. Seulement 53 % des enquêtés sont conscients que le mercure peut avoir des conséquences néfastes sur la santé. Le niveau de connaissance et l'attitude des femmes face au mercure ont également été évalués à travers cette enquête. Ainsi, il ressort que 65 % des femmes enquêtées affirment connaître le mercure et le décrivent comme un métal blanc. Par contre, 93 % ignorent qu'il pourrait être présent dans les sources d'approvisionnement en eau. Toutes les enquêtées ont la même attitude, c'est-à-dire l'arrêt de boire ces eaux si elles étaient conscientes de sa pollution. Une grande proportion des femmes (84%) procède d'abord à une décantation suivie d'une filtration avant la consommation de l'eau collectée. (*Résumé d'auteur*)

Pour plus de détails, cliquez ici - <https://cda-omvs.org/14416/>

14414 - Accroissement du niveau de résilience du bassin du fleuve Sénégal face aux impacts de la variabilité et des changements climatiques (financement FEM). - Dakar, Sénégal : 2012. 11p. - Organisation pour la Mise en valeur du fleuve Sénégal - OMVS ; Projet GEF

Résumé : Dans le cadre du programme Environnement de l'OMVS, il est apparu que le facteur climatique est omniprésent parmi les causes qui sont à la base de presque tous les problèmes environnementaux majeurs identifiés dans l'Analyse diagnostique transfrontalière (ADT) sur la base de laquelle a été formulé le Plan d'action stratégique (PAS). Face aux enjeux climatiques, l'Objectif du PAS est de faire en sorte que le bassin du fleuve Sénégal, tout en contribuant aux efforts de mitigation des émissions de gaz à effets de serre, puisse réduire de façon substantielle son niveau de vulnérabilité face aux impacts de la variabilité et du changement climatique.

Pour plus de détails, cliquez ici - <https://cda-omvs.org/14414/>

14413 - Etude pour l'évaluation des besoins pour le contrôle du typha dans le delta du fleuve au Sénégal et en Mauritanie : Plan d'action concerté pour le contrôle du typha dans le delta du fleuve Sénégal. Rapport #4 - Version finale. - : Dakar, Sénégal : 1 July 2019. - Collation : 134p. ill. tabl. photos, cartes. - Boisset G., Castellonet C., Diallo S., Ferrer M., Hubert A., Ndir A., Toure L.

Résumé : Dans le cadre de l'Etude pour l'évaluation des besoins pour le contrôle du typha dans le delta du fleuve au Sénégal et en Mauritanie depuis 2018, le GRET a fait valider une note de cadrage et un état des lieux et bilan des méthodes de lutte contre le typha suite à une mission de terrain au Sénégal et en Mauritanie pour rencontrer les acteurs impliqués et échanger avec eux. Ces rapports ainsi que les consultations et échanges avec les partenaires concernés dans le delta du fleuve Sénégal et avec le PGIRE/OMVS, ont servi de base à l'élaboration du plan d'action concerté qui est structuré en trois parties : 1.) l'estimation des besoins pour le contrôle du typha dans les zones prioritaires validées avec tous les acteurs concernés, sur la base des techniques existantes ; 2.) les investissements proposés pour améliorer le contrôle du typha, soit en généralisant des méthodes existantes ou soit en développant de nouvelles méthodes pour le contrôle du typha et sa valorisation ; 3.) et enfin une synthèse du plan d'action qui estime les économies réalisées grâce aux divers investissements proposés et discute de la viabilité financière du plan d'action.

Pour plus de détails, cliquez ici - <https://cda-omvs.org/14413/>

14412 - Etude institutionnelle sur la gestion du typha dans la vallée du fleuve Sénégal : rapport consolidé final. - Dakar, Sénégal : July 2019. - 109p. ill. cartes tabl.. Diouf A.

Résumé : Depuis 2006, l'OMVS met en œuvre avec l'appui technique et financier du Royaume des Pays-Bas (Trust fond), un programme de lutte contre le typha dans la vallée du fleuve Sénégal. Les deux premières phases de ce programme ont permis de jeter les bases de la maîtrise de la prolifération du typha dans la vallée à travers l'expérimentation de certaines actions de lutte dans le cadre de la Gestion intégrée des Ressources en Eau : les travaux de curage et de faucardage à partir de l'entrée des grands axes hydrauliques (Gorom-Amont, Tahouyé, Ouvrage I, Diawel, Ouvrage DR/Wassoul, Garack-Meissoukh, Laouéijat, Gouère, Ibrahima), la mobilisation sociale par la mise en place et le renforcement des capacités des AdUs afin de contribuer à la maintenance et à l'entretien des axes hydrauliques. Dans le cadre de la troisième phase de ce financement en cours d'exécution, la lutte mécanique par le curage et le faucardage des axes hydrauliques et le renforcement des AdUs se poursuivent sur la base de la consolidation et des enseignements des deux premières. Il est également prévu des études d'évaluation de la lutte contre le typha, d'approfondissement de sa connaissance, de son monitoring et de son expansion avec l'usage de la télédétection. Au titre de sa mise en œuvre, cette « Etude institutionnelle sur la gestion du typha dans la vallée du fleuve Sénégal » porte sur l'ensemble des institutions sans

exclusion, œuvrant dans le contrôle et la gestion du typha dans la vallée du fleuve Sénégal. Elle s'inscrit dans la stratégie globale de développement de l'OMVS bâtie autour de la maîtrise de l'eau du bassin du fleuve Sénégal. L'analyse institutionnelle de la gestion du typha n'est pas une étude sur la ressource typha mais plutôt une analyse des acteurs qui interviennent dans le cadre de la gestion du typha, avec un focus sur leurs rôles et responsabilités, leur organisation ainsi que les relations qu'ils entretiennent dans la gestion du typha. Elle vise également à fournir à l'OMVS et à ses partenaires des éléments leur permettant d'être plus efficaces et plus efficaces dans la gestion du typha à l'échelle de la vallée du fleuve Sénégal.

Pour plus de détails, cliquez ici - <https://cda-omvs.org/14412/>

14411 - Plan de renforcement institutionnel de l'OMVS et de ses partenaires dans la gestion du typha au niveau de la vallée du fleuve Sénégal. – Dakar, Sénégal : July 2019. - 18 p. ill. tabl. - Diouf A.

Résumé : Dans le cadre de la mise en œuvre des recommandations de « l'Etude institutionnelle sur la gestion du typha dans la vallée du fleuve Sénégal », un Plan d'action quinquennal a été élaboré et validé par les acteurs impliqués dans la gestion du typha pour une prise en charge opérationnelle de recommandations. L'objectif principal de ce plan d'action est de fournir au Haut-Commissariat de l'OMVS des éléments lui permettant d'assurer une prise en charge opérationnelle des recommandations d'actions issues de l'étude institutionnelle. Le Plan d'action est articulé autour de six (6) axes de résultats intermédiaires : 1.) – un cadre institutionnel précisant le rôle et les responsabilités de tous les acteurs aux échelles locale, nationale et régionale ; 2.) – un programme concerté de renforcement des capacités d'intervention des organisations d'usagers de l'eau tels que les AdUs, les Coopératives, les Associations, les Comités locaux de coordination (CLC) etc. ; 3.) – la redynamisation des Comités locaux de coordination en les impliquant aux mieux dans les activités de gestion de l'eau et de l'environnement ; 4.) la mise en place par les Etats membres de l'OMVS de cadres juridiques nationaux clarifiant les rôles et les responsabilités des acteurs étatiques engagés dans le contrôle du typha ; 5.) la mise en place d'un mécanisme fonctionnel d'accompagnement du secteur privé et artisanal engagé dans la valorisation du typha; et en enfin 6.) le renforcement des capacités du personnel engagé dans le contrôle du typha sur la base des programmes de formations impliquant les institutions de recherche et de formation. Pour plus de détails, cliquez ici - <https://cda-omvs.org/14411/>

14410 - Production d'information géographique sur la zone du delta : renforcement des capacités de l'OMVS pour évaluer et suivre la couverture végétale et la biomasse des plantes aquatiques envahissantes dans la vallée du fleuve par l'utilisation de la télédétection. – Dakar, Sénégal : 2019. - 135p., graph., ill., cartes. photos. - Sanou P.

Résumé : La construction du barrage de Diama en permis de maintenir un plan d'eau douce, mais force est de constater que les rives des cours d'eau de même que les plans d'eau peu profondes sont envahies par les plantes aquatiques nuisibles qui impactent sur la faune et la flore submergées et plus particulièrement des populations de poissons. Elles favorisent également la prolifération des vecteurs de maladies d'origine hydrique en particulier le paludisme et la bilharziose dont les taux de prévalence restent élevés dans le bassin du fleuve Sénégal. En plus de leurs impacts socio-économiques immédiats et visibles, les plantes aquatiques envahissantes affectent la stabilité écologique du bassin. C'est pourquoi, l'OMVS à travers la présente étude veut contribuer à mieux comprendre et suivre l'ensemble de ces préoccupations environnementales par l'utilisation de la télédétection et des SIG pour faire l'inventaire et le suivi de la distribution spatiale des plantes aquatiques envahissantes, dont le typha en première position.

Pour plus de détails, cliquez ici - <https://cda-omvs.org/14410/>

14408 - Etudes diagnostiques détaillées sur la déforestation et l'érosion des sols dans le haut bassin du fleuve Sénégal (Guinée, Mali) et élaboration de plan d'actions associé et calendrier de mise en œuvre : rapport final de la Guinée. - OMVS/GROUP SAHEL, Bamako, Mali : June 2018. - 351p. ill. **Résumé :** Depuis un certain temps, on assiste à une dégradation sans cesse des ressources naturelles du haut bassin du fleuve Sénégal suite aux effets combinés des facteurs anthropiques (déforestation, feux de brousse, agriculture itinérante, surpâturage...) et des aléas climatiques (vents violents, écarts de température, sécheresse...). Face à cette situation qui menace les moyens de subsistance des populations riveraines du bassin du fleuve Sénégal et exacerbe leur vulnérabilité sociale et économique, l'OMVS a initié plusieurs actions qui concourent à améliorer la gestion concertée des ressources en eau et l'environnement du haut bassin pour un développement durable. C'est dans cette optique que fut initiée cette étude portant sur la déforestation et l'érosion des berges du fleuve et des sols dans le haut bassin guinéen du fleuve Sénégal (les Préfectures de Mamou, Dalaba, Labé, Tougué, Dabola et Siguiriri). Son objectif global est de réaliser un diagnostic participatif détaillé sur la déforestation et l'érosion des sols afin d'élaborer un plan d'actions associé et un calendrier de mise en œuvre.

Pour plus de détails, cliquez ici - <https://cda-omvs.org/14408/>

14406 - Etudes diagnostiques détaillées sur la déforestation et l'érosion des sols dans le haut bassin du fleuve Sénégal (Guinée, Mali) et élaboration de plan d'actions associé et calendrier de mise en œuvre : rapport final du Mali. - OMVS/GROUP SAHEL, Bamako, Mali : June 2018. - 450p. ill. cartes, tabl., photos, graph. - OMVS/GROUP SAHEL

Résumé : Depuis un certain temps, on assiste à une dégradation sans cesse des ressources naturelles du haut bassin du fleuve Sénégal suite aux effets combinés des facteurs anthropiques (déforestation, feux de brousse, agriculture itinérante, surpâturage...) et des aléas climatiques (vents violents, écarts de température, sécheresse...). Face à cette situation qui menace les moyens de subsistance des populations du bassin du fleuve Sénégal et exacerbe leur vulnérabilité sociale et économique, l'OMVS a initié plusieurs actions qui concourent à améliorer la gestion concertée des ressources en eau et l'environnement du bassin pour un développement durable. C'est dans cette optique que fut initiée cette étude portant sur la déforestation et l'érosion des berges du fleuve et des sols dans le haut bassin malien du fleuve Sénégal (les cercles de Bafoulabé, Kayes et Yélimané). Son objectif global est de réaliser un diagnostic participatif détaillé sur la déforestation et l'érosion des sols afin d'élaborer un plan d'actions associé et un calendrier de mise en œuvre.

Pour plus de détails, cliquez ici - <https://cda-omvs.org/14406/>

14324 - Etude pour l'évaluation des besoins pour le contrôle du typha dans le delta du fleuve au Sénégal et en Mauritanie Rapport #3 méthodes et actions viables de contrôle du typha. - Paris, France : 2019. - GRET ; OMVS ; Christian Castellanet, Souleymane Diallo, Labaly Toure, Minh Cong, Le Cuan, Maud Ferrer, Guillaume Boisset, Aline Hubert, Aminata Ndir

Résumé : Ce rapport est le troisième livrable de l'« Etude pour l'évaluation des besoins pour le contrôle du typha dans le delta du fleuve au Sénégal et en Mauritanie ». Il fait suite à une première note de cadrage basée sur une revue documentaire, préparée en octobre 2018 et validée en décembre 2018, puis au rapport « Etat des Lieux » de décembre 2018, validé le 15 janvier 2019 lors d'un atelier. Son objectif est d'approfondir l'analyse des méthodes de contrôle du typha retenues comme étant les plus viables à l'issue de la phase de l'Etat des lieux et de poser les bases d'un programme de recherche appliquée sur l'écophysiologie du typha, visant à compléter les connaissances existantes afin d'optimiser les techniques de contrôle de la plante.

Pour plus de détails, cliquez ici - <https://cda-omvs.org/14324/>

P05 - Ressources énergétiques et leur gestion

14446 - Document de base Projet biomasse (typha) et la technologie : Dakar, Sénégal : 2019. - 13 p. ill. - photos. - Synthèse Group International

Résumé : Depuis la construction des barrages de Diama (1986) et Manantali (1989), la vallée du Fleuve Sénégal a subi d'importants bouleversements écologiques. La présence de l'eau douce et d'autres conditions favorables aux écosystèmes ont permis le développement et l'envahissement d'une mauvaise herbe aquatique - le typha australis. Les différentes missions d'inventaire de cette plante aquatique ont permis d'aboutir à des estimations alarmantes quant à l'étendue sur superficies colonisées par le typha dans le Delta du Fleuve Sénégal. A ce jour, l'état du Sénégal et l'OMVS ont entrepris depuis bien longtemps des programmes intégrés visant à juguler les effets néfastes causés par la prolifération du typha australis et d'autres plantes envahissantes. La prolifération du typha est très inquiétante pour la région du fleuve et son usage local est très limité. On estime actuellement à 3 millions de tonnes (poids humide) de typha. Dans les différentes stratégies de lutte contre le typha, le projet proposé ici a l'avantage d'apporter une solution complète pour la coupe et l'évacuation du typha envahissant les berges du fleuve Sénégal en vue de la production d'énergie, mais aussi de son éradication dans certaines zones. Le projet résumé dans ce document concerne le développement, la construction et l'exploitation d'une centrale pour convertir la biomasse en énergie électrique. La biomasse est acheminée vers la centrale électrique pour l'alimenter en combustible. L'électricité produite sera revendue sur le réseau national de distribution de l'énergie domestique.

Pour plus de détails, cliquez ici - <https://cda-omvs.org/14446/>

P10 - Ressources en eau et leur gestion

14549 - Aspects juridiques et institutionnels de gestion de l'eau - : Genève, Suisse. - 2016. - 93 p. tabl., fig., graph., ill., bibl. - OMM ; Programme Associé de Gestion des Crues

Résumé : La présente publication se divise en trois parties. La partie A traite des conditions juridiques et institutionnelles à l'échelon national qui, pour l'essentiel, comprennent l'intégration et la coordination, la création et la gestion de l'information et la participation des intervenants. Elle traite aussi de l'importance de délimiter de façon précise les droits, les pouvoirs et les obligations. La partie B donne des renseignements sur le droit relatif aux cours d'eau internationaux et sur la pratique de certains traités en matière de gestion des crues, et expose les grandes lignes du cadre juridique qu'il faudrait envisager pour faciliter la gestion intégrée des crues au niveau des cours d'eau internationaux. La partie C décrit une démarche, la méthode simplifiée d'évaluation du cadre juridique national, qui permettra aux pays d'une part de vérifier si les cadres juridiques en vigueur sont compatibles avec la notion de gestion intégrée des crues et, d'autre part, de conduire un processus de réforme appropriée.

Pour plus de détails, cliquez ici - <https://cda-omvs.org/14549-2/>

14445 - Étude du Projet de mise en œuvre du Plan d'Action de Gestion Intégrée des Ressources en Eau du Sénégal. - Dakar, Sénégal : Sept. 2011. - 111p. tabl., graph. - Ministère de l'Habitat de la Construction et de l'Hydraulique du Sénégal ; DGPRES ; IDEV

Résumé : Cette enquête conçue et réalisée dans le cadre de l'étude de mise en œuvre du PAGIRE est centrée sur les ménages en zones urbaines et rurales afin de déterminer un certain nombre de caractéristiques des ménages relatives à leur niveau de vie, leurs besoins en eau, mais surtout leurs

consommations en eau ainsi que quelques attributs liés à l'eau et aux sources d'eau. L'objectif est d'appréhender à travers un sondage (1) les principaux types d'alimentation en eau dont bénéficient les ménages (branchement particulier, bornes fontaines, puits ou forages, sources, porteur d'eau, rivière, etc. ; (2) le niveau d'information des ménages sur la qualité du service de l'eau; leur connaissance des risques liés à l'eau; (3) les consommations spécifiques par personne et par zone au niveau des ménages et (4) le nombre de puits traditionnels et modernes fonctionnels dans les concessions ou ménages. L'enquête qui a porté sur 1815 ménages révèle que Dakar a le niveau de revenu le plus élevé, suivi de la zone Thiès, Diourbel, Saint Louis, Matam. La zone centre (Kaolack, Kaffrine, Fatick et Louga) et la zone sud (Tambacounda, Kédougou, Kolda, Sédhiou et Ziguinchor) ont les niveaux de revenus les plus faibles. L'enquête note également qu'à l'exception de la zone sud, les ménages urbains ont un accès assez élevé au branchement particulier, ou tout au moins à la borne fontaine et au robinet du voisin. L'usage d'un puits comme source d'eau est encore très courant, la plupart des ménages font recours à un puits comme source principale ou comme source secondaire dans les quatre zones de l'enquête.

Pour plus de détails, cliquez ici - <https://cda-omvs.org/14445/>

14420 - Rainfall-runoff modelling of water resources in the upper Senegal River basin = Modélisation pluie-débit des ressources en eau dans le haut bassin du fleuve Sénégal In : *International Journal of Water Resources Development*, Vol. 32, N°1 : 2016, p. 89-101p- Londres, Royaume Uni. - ill. graph. cartes tabl. - Bodian A., Dacosta H., Débit, Dezetter A.

Résumé : La série d'écoulements du bassin amont du fleuve Sénégal est marquée par des lacunes considérables. L'objectif de cet article est de simuler et d'étendre les données, en utilisant le modèle pluie-débit du GR2M. Une analyse de sensibilité du modèle avec les données d'entrée sur les précipitations et la capacité de rétention d'eau ont été réalisées. Cette analyse a été effectuée après avoir calculé les précipitations du bassin versant, l'évapotranspiration potentielle moyenne et la capacité maximale, minimale et moyenne de rétention d'eau. La meilleure combinaison d'entrée des données ont été choisies par bassin versant selon le critère de Nash-Sutcliffe. Des tests d'étalonnage-validation ont été effectués, en utilisant les données d'entrée sélectionnées pour choisir de paramètres du modèle.

Pour plus de détails, cliquez ici - <https://cda-omvs.org/14420/>

14419 - Impact du changement climatique sur les ressources en eau du bassin de la Casamance. - In : *XXIXe Colloque de l'Association Internationale de Climatologie, Lausanne - Besançon 2016*. Association Internationale de Climatologie, Lausanne Besançon. - p. 433-438 ill., cartes, tabl., graph. - 2016. - Association Internationale de Climatologie, Bacci M., Bassin, Bodian A., Casamance, Diop M.

Résumé : La présente étude propose une évaluation de l'impact potentiel des changements climatiques sur les écoulements du bassin versant de la Casamance. Pour ce faire, les données de cinq modèles climatiques du dernier exercice CMIP5 du GIEC (CCSM4, CNRM, HADGEM2-ES, ICHEC et MIROC5), avec deux scénarios d'évolution de gaz à effet de serre (RCP 4.5 et RCP 8.5), sont utilisés en entrée du modèle hydrologique GR2M afin de simuler les écoulements à l'échelle des bassins versants à l'horizon 2028. Une analyse des résultats obtenus permet de constater que pour le scénario RCP 4.5, deux modèles climatiques prévoient une baisse des écoulements entre -3,27 % et -32 % et trois modèles climatiques prévoient une augmentation des écoulements de 10 % à 138 %. Pour le scénario RCP 8.5, par contre, trois modèles climatiques prévoient une baisse des écoulements entre -7,8 % et -42,5 % et deux modèles climatiques prévoient une augmentation des écoulements entre 7,5 % et 115,7 %. (*Résumé d'auteur*)

Pour plus de détails, cliquez ici - <https://cda-omvs.org/14419/>

14409 - Actualisation de l'étude de la nomenclature des seuils d'autorisation et de déclaration des prélèvements et des rejets d'eau du fleuve Sénégal : rapport final. – Dakar, Sénégal : 2021. – 271 p., tabl., fig., graph., bibl. – Société Canal de Provence, IDEV, OMVS

Résumé : L'objectif principal de l'OMVS est d'assurer une gestion rationnelle et durable des ressources du bassin au bénéfice des populations. La Charte des Eaux qui exprime les grands principes de la gestion de l'eau dans le bassin du fleuve Sénégal, stipule en son article 10 que le captage et les rejets des eaux du fleuve sont soumis à un régime d'autorisation préalable ou de déclaration, hormis les usages domestiques qui sont libres. Quant à la CPE, elle est chargée, entre autres fonctions, d'émettre (i) des recommandations sur les principes et les modalités de la répartition équitable des eaux du Fleuve Sénégal entre les différents secteurs d'utilisation de l'eau ; (ii) de réglementer la conservation quantitative et qualitative de l'eau du Fleuve. C'est également à la CPE de proposer au Conseil des Ministres de l'OMVS une nomenclature des seuils d'autorisation et de déclaration des prélèvements et rejets d'eau du fleuve. Cette étude s'inscrit dans ce cadre, elle vise à réactualiser la nomenclature des seuils d'autorisation et de déclaration des prélèvements et des rejets d'eau (définir les valeurs seuils de prélèvements et de rejets dans le fleuve soumis à déclaration ; définir les débits caractéristiques d'étiage permettant une meilleure gestion des étiages ; définir des critères d'appréciation pour autoriser ou non un rejet de toute substance qui peut affecter la qualité de l'eau ; donner à la CPE les moyens de sa mission, pour faciliter les procédures d'instruction des demandes d'autorisation et de contrôle d'impacts ; et enfin, d'intégrer les nouvelles règles de prélèvement/rejet dans le cadre juridique en vigueur. Au-delà de la définition de ces seuils, de la proposition de son suivi et de sa transposition dans la Charte des eaux, il est important de souligner que le suivi de la qualité et de la quantité des ressources en eau reste la clé pour la gestion intégrée et rationalisée du bassin versant.

Pour plus de détails, cliquez ici - <https://cda-omvs.org/14409/>

14398 - État des lieux des équipements des stations hydrométriques et inventaire des ouvrages de prise d'eau dans le bassin du fleuve Sénégal : Rapport de Mission. – Dakar, Sénégal : 2019. – 44 p., tabl., fig.. – OMVS. Direction des Infrastructures Régionales

Résumé : Dans le cadre de la mise en valeur des ressources du bassin du fleuve Sénégal, l'une des principales missions de l'Omvs est d'assurer la collecte et le suivi des données relatives à la ressource en eau sur l'ensemble du bassin. A cet effet, elle établit périodiquement l'état des lieux des équipements des stations hydrométriques et procède à l'inventaire des ouvrages de prélèvement d'eau dans le Bassin du fleuve Sénégal pour une meilleure gestion des ressources en eau du fleuve. Un premier recensement des ouvrages de prise d'eau alimentant les systèmes d'approvisionnement en Eau Potable (AEP) et les aménagements hydroagricoles dans le bassin du Fleuve Sénégal avait été réalisé dans les années 1998, 1999 et 2001.

Pour plus de détails, cliquez ici - <https://cda-omvs.org/14398/>

14441 - Etude d'actualisation du plan d'alerte dans le bassin du fleuve Sénégal rapport final. – Paris, France : 2021. – BRL ingénierie. – 504 p., tabl., fig., carte. – BRL ingénierie, HYDROCONSULT International

Résumé : Les États qui composent l'OMVS comme partout ailleurs font face à des catastrophes météorologiques et hydrologiques tels que les sécheresses, les inondations, les tempêtes, etc. L'ampleur de la vulnérabilité et de l'exposition aux aléas climatiques ainsi que les pertes résultant de catastrophes pourraient continuer à augmenter au cours des prochaines décennies. Les inondations sont parmi les

principaux phénomènes liés aux conditions météorologiques enregistrées pouvant entraîner des dégâts importants (matériels et humains). C'est pourquoi, pour faire face à ces aléas, l'OMVS s'est attelée à la construction de grands ouvrages structurants. Toutefois, certains risques de crues naturelles restent importants et d'autres risques techniques (défaillance des ouvrages, ruptures...) peuvent s'ajouter aux crues naturelles. C'est dans ce contexte que, le Haut-Commissariat de l'Organisation pour la Mise en Valeur du fleuve Sénégal (OMVS) s'est proposé de mettre en place un *Plan d'alerte* dans le bassin du fleuve Sénégal. Une première phase de l'étude d'un plan d'alerte, qui s'est déroulée entre 1992 et 1997, avait pour objectifs la proposition d'un système d'annonce de crues dans toute la vallée du fleuve du Sénégal et d'un *Plan d'alerte* proprement dit dans deux zones tests (Mahina-Bafoulabé et Podor Lexeiba). Une seconde phase de l'étude d'un *Plan d'alerte* a été réalisée en 2005 et s'appuyait sur les leçons tirées de la première phase. Elle concernait la zone en aval du barrage de Manantali et a visé tant l'amélioration du système d'annonces des crues que les mesures au niveau local. L'objet de la présente mission est l'actualisation des *Plans d'alerte* dans le bassin du fleuve Sénégal sur la base d'analyses de centaines de données de ces zones d'alerte et sera suivie par des préconisations de techniques liées à la mise en place d'un Système d'Alerte Précoce (SAP) pour le bassin du Sénégal.

Pour plus de détails, cliquez ici - <https://cda-omvs.org/14441/>

U. Méthodologie

U10 méthodes mathématiques et statistiques

14453 - Analyse et traitement statistique des variables hydro climatiques sur le bassin versant du fleuve Sénégal en amont de Bakel - : Dakar, Sénégal. - 2018. - 79p. tabl. bibl. - UCAD/FST ; Beye C.A., Diatta M., Diémé V., Gaye A., Mbow C., Sambou S., Thiam S.S.

Résumé : L'analyse des séries de variables hydro climatiques (pluies, débits, ETP) incontournable pour la détermination des débits de projets indispensables aux problèmes de dimensionnement des ouvrages et aménagements hydrauliques. Ces séries contiennent des informations sur l'évolution climatique et sur les modifications des régimes hydrologiques induites par ces aménagements. Les observations contenues dans ces séries doivent obéir à deux propriétés de base : indépendance, homogénéité. Ces propriétés sont vérifiées à l'aide de tests statistiques. Dans ce présent mémoire, les séries de modules et de débits moyens mensuels aux stations de Dakka Saïdou, Bafing Makana, Gourbassi, Oualia, Manantali, Kayes et Bakel ont été constituées. Les deux premières stations sont situées en amont du barrage de Manantali, les deux suivantes sur les affluents non contrôlés (la Falémé et le Bakoye) et les trois dernières en aval du barrage. Les dix lois (Fuites, normale, Gauss, Gumbul, Galton, Pearson 3 Pearson 5, Frechet, Polya, WRSUSA et Goodrich) ont été ajustées à l'ensemble des séries, à l'échelle annuelle. Les tests de Chi Deux et de Kolmogorov Smirnov rejettent l'hypothèse de normalité pour toutes les stations, à l'exception de celle de Manantali. L'évolution annuelle de ces observations, ainsi que celle des variables centrées et réduites qui en découlent sur la période de référence 1961-2006 pour les stations retenues à l'exception de Manantali (série trop courte) a été examinée. Les tests statistiques d'indépendance (autocorrélogramme, coefficient d'autocorrélation d'ordre 1, test des rangs de Kendall, et d'homogénéité (Pettit, Buishand, ellipse de contrôle, statistique bayésienne de Lee et Héghinian, procédure de segmentation des séries de Hubert) ont ensuite été appliqués à l'ensemble de ces séries. Le test de Student et le test F de Fisher ont été appliqués de part et d'autre du barrage. Une bonne partie des tests est disponible dans le logiciel KHRONOSTAT via le net. Les tests d'homogénéité rejettent, à l'échelle annuelle, l'hypothèse nulle de série homogène pour toutes les stations, sauf pour celle de Manantali dont la série est relativement courte. La rupture correspond ici au changement climatique. A l'échelle mensuelle, l'hypothèse nulle est rejetée par la plupart des tests d'homogénéité et pour l'ensemble des stations, à l'exception de quelques mois. Cependant, dans ce dernier cas, la rupture dans

les séries se produit avant ou après la mise en service du barrage, selon que la station soit située en amont ou en aval de celui-ci. Les tests d'indépendance indiquent dans la plupart des cas, une absence de tendance et de persistance de type markovienne dans les séries, aussi bien à l'échelle mensuelle qu'annuelle. (Résumé d'Auteur)

Pour plus de détails, cliquez ici - <https://cda-omvs.org/14453/>

ORGANISATION POUR LA MISE EN VALEUR DU FLEUVE SENEGAL

CENTRE DE DOCUMENTATION ET DES ARCHIVES

UNIVERSITE GASTON BERGER
L'excellence au service du développement

#ArchivesAreYou | ICA

Semaine Internationale des Archives
6 - 10 juin 2022

Le CDA et l'UFR CRAC fêtent les Archives

UGB 9 juin 2022

#NousSommesLesArchives

Au programme

- Présentation des missions et plateformes du CDA
- Retour d'expériences d'étudiantes encadrées par le CDA
- Projection d'une vidéo Capsule sur le processus de versement des archives (cas OMVS)
- Vernissage de l'exposition « Daandé Maayo »

Centre de Documentation et des Archives - CDA , Cité Vauvert, Route de l'Université, Immeuble Keur Yaye Amy
BP—383 Saint-Louis (Sénégal), Tel : +221 33 961 23 88, Email : cda@gmail.com,
Sites internet <https://cda-omvs.org/> ; <https://collections-digitales-omvs.org/>

#SomosArchivo | ICA

YouTube, Facebook, Twitter, LinkedIn